

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique dénonce toute reconnaissance éventuelle d'un statut d'accompagnant -e sexuel -le et reprend la position de « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir », l'association de femmes handicapées en France.¹ Cette prise de position s'inscrit dans notre démarche abolitionniste de la prostitution. 16/09/2013

Le recours à des aidant-e-s sexuel-le-s formé-e-s et rémunéré-e-s pose fondamentalement la question de la prostitution comme réponse à un soi-disant « besoin ». On sait que la demande est essentiellement masculine et que la réponse sera essentiellement féminine. Il ne peut justifier un « ajustement » des lois sur le proxénétisme par un label de qualité et un répertoire et l'ouverture d'un centre, alors que la Belgique est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, le trafic des êtres humains et le développement de relations égalitaires entre femmes et hommes.

Il n'existe pas d'un point de vue juridique² de droit à la mise en place d'un service d'assistant -e sexuel -le contre rémunération qui porterait atteinte au principe de non marchandisation du corps humain. Cette démarche portée par la Ministre wallonne de la Santé auprès du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles est une atteinte à la dignité humaine.

Comme le signale le rapport de ASPH³, l'assistance sexuelle serait une belle utopie. Leur analyse qui est d'affirmer que l'assistance sexuelle est une bonne réponse au désert affectif ou à la souffrance et à la frustration physique de certaines personnes handicapées, se trompe totalement de combat. Les raisons invoquées sont nombreuses, nous avons repris les suivantes:

L'assistance sexuelle, si elle s'appuie sur le droit à l'Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS) , doit en toute logique être proposée à toutes les personnes qui n'ont pas accès à la sexualité: les détenu-e-s, les personnes âgées, les personnes physiquement repoussantes, les SDF, etc.

L'assistance sexuelle est une façon de se dédouaner d'un véritable plan d'action en matière d'inclusion des personnes handicapées dans la société.

Malgré une bonne supervision des assistant-e-s sexuel-le-s, il est impossible de garantir l'absence totale d'abus pour ce type des prestations. Comme il n'est pas possible de garantir le consentement éclairé et l'exactitude du décryptage des besoins, notamment chez les personnes handicapées mentales.

La situation dans les pays qui ont développé cette pratique montre que peu de personnes ont été formées et que cela ne répond pas à une demande d'emploi. Nous n'avons pas d'informations sérieuses concernant la demande. Dans une interview, le défenseur international de cette demande pour les personnes handicapées, a déclaré que « l'expérience suisse était "frustrante" et même "catastrophique" ». Selon lui encore, les assistant-e-s sexuel-le-s engendrent des « déconvenues ». Il déplore le « fossé

¹ Position de l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir »

² Extrait du rapport d'information sur la prostitution en France à l'Assemblée Nationale avril 2011

³ Rapport du 2 mai 2012 Association Socialiste de la Personne Handicapée.

immense entre ce que certains hommes ont vu dans les cassettes porno et la réalité qui se présente à eux dans un accompagnement sexuel⁴.

Nous rappelons comme pistes pour améliorer l'accès à la sexualité :

- l'importance de mettre en place une éducation à la vie affective et sexuelle dès le plus jeune âge et adaptée aux besoins et aux formes de handicap ;
- de travailler la possibilité d'avoir une vie sexuelle dans les institutions ;
- de prévoir des aménagements pour des vies en couple,
- de lutter pour une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société, afin qu'elles aient une vie sociale comme tout un chacun, leur permettant de faire des rencontres amicales ou amoureuses.

⁴ Extrait de Prostitution et Société N°179